CR CSAL n° 5 du 10/10/2023

Le CSAL (Comité Social d'Administration Local) s'est tenu à Saussure sous la présidence de Monsieur Stéphane CREANGE et, comme membres représentant de l'administration, Mesdames Chantal THIBAULT et Julie FORMEY,

En préambule à la réunion, le Directeur a exposé les conséquences de l'incendie survenu la veille dans le bâtiment voisin de celui de la direction. Il a rapporté que l'évacuation des locaux s'était déroulé dans de bonnes conditions notamment au regard des nouvelles dispositions concernant les guide-file et les serre-file. Il a également relevé qu'une réflexion devait être menée sur le lieu du regroupement extérieur qui n'est pas apparu comme judicieux au regard de l'espace nécessaire aux pompiers lors de leur intervention.

Ordre du jour :
- Approbation du PV du 20 juin 2023
- Point sur le déménagement de la DNVSF
- Présentation du PAP 2023
- Ponts naturels de l'année 2024 (pour avis)
- Déménagement (pour information)
- Questions diverses

(GT archivage CTX -culot type dossier CTX)

Solidaires et la **CGT Finances publiques** ont lu une déclaration liminaire (cf. PJ).

Réponses du directeur aux liminaires :

S'agissant de l'attractivité de la DGFIP, Monsieur CREANGE indique que la DGFiP est dans une nouvelle approche en termes de communication. Un possible partenariat entre la DNVSF et une grande école ou autre entité afin de communiquer sur les missions de la DGFiP et plus particulièrement le contrôle fiscal. Des personnes en réorientation professionnelle sont aussi recherchées.

La CGT FP a démontré que sans des grilles indiciaires attractives, la fonction publique en général ne pouvait recruter le nombre de postes offerts aux concours, et notamment les rémunérations de début de carrière.

Sur les agents affectés à la DNVSF, **la CGT FP** a rappelé que les affectations des collègues n'étaient pas toujours en adéquation avec leurs vœux. Cela engendrait chez les collègues frustration et désir de ne pas rester sur la direction. Par ailleurs, avant les nouvelles règles de gestion des personnels, les affectations nationales à la DNVSF se faisaient, pour les agents A et B, à la structure. Ainsi, au niveau national, l'affectation se faisait sur des postes en brigade CFE, en brigade patrimoniale, en BPAT, au SCVM ou en direction selon le désir des collègues et non au seul choix du directeur qui, d'ailleurs, est susceptible de ne pas leur convenir.

Sur le plan fraude 2023-2027, la DNVSF a demandé auprès de la centrale des emplois supplémentaires pour 2024, mais à condition qu'il y ait adéquation entre les emplois et les chaises. La direction attend les arbitrages de la centrale. Ces renforts ne peuvent être que progressifs et il est à noter que place disponible pour l'implantation de nouveaux postes se situe principalement à Argonne et que seulement 5 personnes supplémentaires peuvent s'installer sur le site de Saussure.

Par ailleurs, la direction nous informe s'être entretenue avec 40 collègues de l'ENFIP.

Sur les applicatifs dont CFIR, monsieur CREANGE est d'accord avec la CGT. Les dysfonctionnements sont dus à un programme initié par un collègue, qui depuis a quitté la centrale. Donc chaque année, les ajouts génèrent des dysfonctionnements difficiles à comprendre pour les collègues des SI.

1 Approbation du PV du 20 juin 2023
Les OS ont approuvé le dernier PV

~~2~~ **Déménagements DNVSF**
Site Godefroy Cavaignac
A ce jour, aucun plan n'est disponible. Un programmiste a été chargé d'effectuer des propositions de plans à la direction en liaison avec les bureaux de la centrale (SPIB et le Secrétariat Général) sur la base de 299 agents à « caser ». Mais compte tenu de la superficie de l'immeuble et de l'aménagement des locaux actuels, tout est à refaire, donc des travaux lourds de rénovation étalés d'avril 2025 à 2026. L'emménagement des services de la DNVSF est prévu pour ***septembre 2026***.

Le macro-calendrier tel que présenté par l'administration:
Jusqu'à ***avril 2024***, il convient d'affiner l'implantation globale des services.
Jusqu'au ***printemps 2025***, affinage sur les services et où.
Sur la structure de l'immeuble, il est constitué d'un R+5 et d'un S/SOL pour véhicules et archives, d'un logement de gardien. Les 5 étages sont tous différents, de très ouverts à très cloisonnés, la volonté sera donc d'ouvrir pour avoir de la lumière naturelle. Les locaux d'archives sont également différents de ce que nous connaissons à Saussure et il faudra diminuer de moitié nos archives pour pouvoir les emmener.

S'agissant de la restauration, le local dédié n'a actuellement qu'une capacité de 50 couverts pour 70 repas jour. La capacité est donc insuffisante pour les agents de la DNVSF.
Dès lors, la Direction envisage une réflexion en associant les agents pour :
- soit conserver la cantine actuelle avec son sous dimensionnement et sa saturation conduisant potentiellement à une perte de fréquentation ;
- soit son extension au détriment de l'espace dédié aux postes de travail ;
- soit sa suppression et la recherche d'un conventionnement avec un prestataire extérieur (mairie du 11è par exemple). L'espace dédié aux postes de travail serait alors augmenté.

La CGT FP a rappelé que le site de Godefroy Cavaignac nous avait été précédemment présenté comme permettant de disposer sur place d'une cantine améliorant ainsi les implantations actuelles de la DNVSF qui n'en bénéficient pas. Or les possibilités semblent restreintes au choix entre espace de travail et cantine ou statut quo et une possibilité de restauration insuffisante.

Site Saint-Pétersbourg
Le directeur de la DNVSF n'est pas convaincu du bien fondé d'un déménagement intermédiaire sur l'immeuble de Saint-Pétersbourg. A la date du CSAL, le Directeur indique qu'une réunion est prévue avec la DRFIP de Paris sous 15 jours pour connaître les possibilités de maintien du site de l'Argonne dans sa totalité jusqu'au déménagement définitif.

3 Présentation du PAP 2023 de la DNVSF (pour information)

Le document PAP transmis par la direction présente 23 risques dont deux cotations en risque A. C'est-à-dire qu'au regard de la grille de cotation, ce risque doit être traité et éradiqué immédiatement. La direction précise que le PAP est le reflet des groupes de travail réunis les 18 et 22 juin 2023.
La CGT FP constate que la part des risques psychosociaux représente **26 %.** Par ailleurs, un des risques coté A est mentionné comme traité sur le site Ampère (voir la déclaration liminaire de la CGT FP jointe). Nous avons donc interrogé la direction sur le défaut d'entretien des équipements et plus particulièrement sur l'absence de désenfumage.

La réponse de la direction est particulièrement surprenante. Non seulement le risque indiqué comme traité s'avère ne pas l'être, mais le directeur nous informe que le coût pour traiter le problème de désenfumage est exorbitant et qu'en conséquence, la direction ne saurait mettre de l'argent pour traiter le problème.
Une simple réflexion s'impose pour la CGT, ou bien le problème est traité et alors nous sommes d'accord pour qu'il soit indiqué sur le PAP comme tel, ou il ne l'est pas, et dans ce cas de figure, le document officiel présenté par la direction est mensongé.

Ce problème sera à nouveau évoqué par la CGT lors de la prochaine session de la Formation Spécialisée de novembre qui aura à l'ordre du jour le DUERP 2023/2024.

4 La direction propose en 2024 deux ponts naturels :
- le premier le 10 mai 2024
- le second le 16 août 2024.

La CGT FP a rappelé sa position en indiquant qu'il n'appartenait pas à l'administration de décider à la place des agents, de leurs jours de congé. La CGT FP s'est donc abstenue.

Le dernier point à l'ordre du jour portait sur les questions diverses :
Madame Julie Formey a présenté les travaux du Groupe de travail sur l'archivage. 2 réunions sont à prévoir en novembre sur un dossier type archivé au service du contentieux.
La CGT FP a évoqué le travail supplémentaire demandé au pôle secrétariat de Saussure, à savoir le scannage des documents en sortie. Cette charge de travail supplémentaire a-t-elle été quantifiée ?
Les représentants de la CGT sont à votre disposition pour défendre collectivement nos intérêts. N'hésitez pas à nous faire remonter toutes les informations utiles de vos services respectifs afin d'être le plus efficace possible lors des réunions institutionnelles avec l'administration.

Les représentants de la CGT Finances Publiques DNVSF
cgt.dnvsf@dgfip.finances.gouv.fr

C.S.A.L

Comité social d' Administration Local:

Toutes les questions relatives à la gestion prévisionnelle des effectifs et des emplois, à nos métiers, à nos conditions de travail, à la formation professionnelle, au régime indemnitaire... sont obligatoirement soumises à l'examen et à l'avis des CSA (local, de réseau ou ministériel).

Dans ces instances, la CGT a toujours eu pour objectif de faire avancer concrètement les dossiers.

Formation Spécialisée

(anciennement CHSCT)

Les membres de la Formation Spécialisée sont issus du CSAL.

Principales attributions : respect des règles en matière hygiène, de sécurité, de prévention, de conditions de travail…

Correspondants locaux et visites de postes nous permettent de faire remonter les revendications.

Par exemple, la CGT, pendant la crise COVID, s'est battue pour acquérir de nouveaux droits (ASA COVID, garde d'enfant, télétravail, ...)